

29 juin 2010

10.369

**Question Silvia Locatelli****Les mandats privés sont-ils soumis à exigence?**

Nous avons récemment été interpellés par le contenu de certains contrats de travail émis par des gérances en charge de la gestion des immeubles de la caisse de pension. En effet, ceux-ci impliquaient notamment des clauses de remplacement en cas de maladie par des concierges des immeubles qui plaçaient ces collaborateurs dans une situation particulièrement précaire, devant eux-mêmes subvenir à leur remplacement et devant de surcroît assumer le paiement de leur remplaçant par le biais des indemnités maladie perçues.

Cet exemple soulève plus généralement l'inquiétude de l'impact et le pouvoir que peut avoir une caisse de pension publique telle que Prévoyance.NE, ainsi que l'Etat lui-même.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de nous dire s'il existe une ligne établissant les critères et les exigences retenues à l'adresse des mandataires privés avec lesquels il collabore, et quels sont les moyens dont il dispose pour les faire appliquer.

Cosignataires: C. Mermet, B. Goumaz, B. Hurni, C. Bertschi, C. Borel, J. Lebel Calame et B. Nussbaumer.